

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal, se réunira à la mairie en session ordinaire le Judi 4 Juin 2026 à 20 heures 30

Ordre du jour rectificatif :

1. Approbation du compte-rendu du 31 mars 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Propositions de candidats à la Commission Communale des Impôts Directs
4. Droit à la formation des élus locaux (Loi n°92-108 du 3 février 1992)
5. Nomination d'un correspondant sécurité incendie et secours (décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022)
6. Nomination d'un correspondant prévention routière
7. Nomination d'un correspondant environnement
8. Création emploi temporaire à temps non complet pour la période du 29/07/2026 au 30/06/2027
9. Organisation des festivités communales : Contrat de production pour un concert de trompes de chasse avec le Rallye Saint Hubert de Chartres
10. Modification de la composition des commissions communales et élection d'un nouveau délégué suppléant à Territoire d'Energie d'Eure et Loir
11. Projet de convention avec le Comité des Fêtes d'YMERAY pour la réalisation de travaux en régie interne du local du Club de l'Amitié (annexe de la mairie)
12. Constat de désaffectation et rectification du tracé par échange de terrains avec les riverains d'un chemin rural à l'usage du public dit des Bessières à TALVOISIN
13. Informations diverses :
 - A. Avis consultatif sur le travail dominical des entreprises de la Commune
 - B. Nettoyage par les riverains des abords de leurs propriétés
 - C. Restitution de l'étude d'Eure et Loir Ingénierie sur l'état des routes communales
 - D. Point sur l'urbanisation de la Commune
 - E. Point sur les effectifs à la rentrée scolaire 2026-2027

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal, se réunira à la mairie en session extraordinaire le Vendredi 5 Juin 2026 à 00 heures 05

- Election des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants du Conseil Municipal de la Commune aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 en application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 et du Code électoral.

En cas d'absence de quorum de la majorité absolue des conseillers municipaux soit 8 membres en exercice, le Conseil Municipal se réunira en séance de plein droit sans condition de quorum à la mairie le Mardi 9 juin 2026 à 20 heures.

et vous prie de bien vouloir assister à ces séances.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

YMERAY, le 21 mai 2026 **rectifié le 28 mai 2026**

Le Maire, Christine BRETON LEYMARIE

